

Société

LE RUGBY, UN SPORT ENGAGÉ... POUR NOTRE SOCIÉTÉ

Florian Grill, François Rauch

04/09/2023

À l'occasion de la tenue en France de la Coupe du monde de rugby à partir du 8 septembre 2023, Florian Grill, président de la Fédération française de rugby, et François Rauch, président de la commission affaires publiques de la Fédération française de rugby, plaident pour un rôle renouvelé de ce sport dans la société, en faveur de l'intégration de toutes ses composantes.

Dans quelques jours, s'ouvrira en France la dixième édition de la Coupe du monde de rugby. Le XV de France, avec des joueurs et un encadrement de très haut niveau, a des chances non négligeables d'y jouer un rôle majeur. Il enthousiasme déjà les Françaises et les Français amoureux de ce sport et il ne manquera pas du soutien sincère de bon nombre d'édiles, avec le double espoir qu'il permette de « ressouder notre Nation » et, dans le même temps, qu'il puisse faire de la France une nation sportive. Pour autant, pas plus qu'en 1998 ou en 2018, avec le triomphe de l'équipe de France de football, un éventuel succès du XV de France ne saurait résorber les crises qui déchirent notre société, ni même transformer les Français en pratiquants sportifs ou en dirigeants de clubs bénévoles. Comme en 1998 et en 2018, la communion d'un soir serait puissante, joyeuse, fraternelle, mais elle pourrait n'être qu'éphémère. Une grande raison explique cela : ce sport, comme tous les sports, reste l'angle mort de la fabrique républicaine. Ses centaines de milliers de pratiquants et bénévoles en clubs amateurs, leurs activités citoyennes, leurs implications sociales ne font pas partie, ou tout au plus marginalement, des priorités des politiques publiques dans les domaines de la santé, de l'aménagement de nos villes et de nos territoires, de l'intégration des personnes souffrant de handicaps. Ceci alors même qu'ils jouent un rôle clef dans la vie de la cité, bien au-delà d'une rencontre dominicale ou d'une finale de coupe du monde.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

Les clubs de sport, angle mort de la fabrique républicaine

Voilà peu, les banlieues françaises s'embrasaient et certains symboles de la République – écoles, bibliothèques, commissariats¹ – étaient brûlés sur l'ensemble du territoire national parce que vécus comme sources d'inégalités, de rabaissement ou d'effacement. Les clubs de sport quant à eux restaient singulièrement épargnés par les émeutiers, étant par contraste perçus comme des lieux tissant du lien et valorisant les individus alors même qu'ils proposent des règles de vie exigeantes et qu'ils sanctionnent la performance sportive.

Un contraste suffisamment saisissant pour offrir aux observateurs, sociologues ou experts des réponses et des perspectives de sortie de crise à moyen terme. Mais un contraste trop souvent passé sous silence parce que considéré comme « excentré » dans le débat – comme le sont géographiquement les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou les zones de revitalisation rurale (ZRR) –, ce qui symbolise le peu d'importance – et donc de moyens – accordé au sport comme lieu d'apprentissages humains, citoyens et comme ciment social.

Trois grandes raisons expliquent cet « angle mort ». La première tient au fait que pour beaucoup d'entre eux, les clubs de sport seraient essentiellement consacrés à la détection et à la formation de futurs professionnels dont la réussite et, marginalement, les excès seraient très éloignés de notre devise républicaine. La deuxième raison tient au fait que le sport étant jugé accessoire dans nos écoles, lycées et universités², « sanctuaires traditionnels » de la fabrique républicaine, il ne pourrait légitimement former à la citoyenneté. La troisième raison est sans doute plus du ressort des fédérations sportives dont l'action et la communication restent insuffisamment centrées sur leur action sociale et citoyenne.

Signe pourtant que les pouvoirs publics pourraient prendre sérieusement le contrepied de cette tendance lourde, Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques depuis mai 2022, organisait le 10 juillet dernier à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) une table-ronde spécifiquement dédiée au rôle du sport comme levier d'inclusion et d'insertion. Étaient réunis autour de la table quelques grands acteurs (élus locaux, parlementaires, associations, mouvements sportifs, entreprises) dont notamment certains signataires d'une tribune parue dans *L'Équipe* du 5 juillet 2023 intitulée « Les nouveaux hussards sont aussi dans les clubs de sport³ ». Et de cette table-ronde est née une initiative de la Fédération française de rugby (FFR) et soutenue financièrement par le ministère des Sports et l'Agence nationale du sport (ANS), immédiatement mise en place par les clubs de rugby situés en QPV afin de permettre aux jeunes de ces quartiers de découvrir ou de pratiquer leur sport favori. Dans le courant du mois d'août, une centaine de clubs de rugby sur les 1 950 que compte la

Fédération ont organisé près de 400 sessions « pieds d'immeubles » dans les QPV⁴.

L'irruption dans l'actualité du travail quotidien des clubs de sport en matière d'actions sociales, de sport santé, d'éducation, d'inclusion, de retour à l'emploi est une bonne nouvelle. Et la volonté de la ministre d'appuyer ce travail par le biais de diverses mesures phares initiées et menées par son ministère depuis sa nomination en est une autre⁵... pour autant que ces mesures soient accompagnées de financements pluriannuels dont les clubs et leurs bénévoles manquent cruellement pour permettre une action forcément à long terme dans les QPV.

Depuis la loi Borloo de 2003, à l'origine du programme national de rénovation urbaine, 48,8 milliards d'investissement ont été dépensés pour démolir, reconstruire, rénover, réhabiliter l'habitat dans les 1514 QPV⁶. C'est considérable et c'était essentiel. Un plan similaire pour le sport semble aujourd'hui inéluctable, afin de retisser du lien, redonner une âme aux politiques de la ville comme de la ruralité, en QPV comme en ZRR.

Les efforts à consentir sont immenses. Financiers quand on sait que les QPV comptent trois fois moins d'équipements sportifs qu'ailleurs en France⁷, en dépit d'une forte dynamique démographique. Culturels également quand on constate par exemple que l'ambitieux projet « France Ruralités »⁸, présenté le 15 juin dernier par le gouvernement pour soutenir les efforts des communes rurales où vivent 22 millions de Français, ne comporte pas de propositions centrées sur la pratique sportive dans ces territoires où les clubs locaux rythment souvent la vie sociale de toute une région, mais où les transports et les frais liés aux infrastructures rendent leur survie difficile. Les collectivités locales, tenaillées par leurs équilibres budgétaires, sont toujours plus tentées par des arbitrages privilégiant de moindres charges.

De ce point de vue, le risque est fort que les sports d'eau ou les sports collectifs en plein air ne soient pas ou plus une priorité pour les collectivités locales lorsqu'immanquablement seront prises des mesures restrictives visant à optimiser nos ressources en eau, en énergie, en déplacements. Or ces clubs dans leur dimension la plus large emportent avec eux des politiques de santé (préventive et curative) et de sécurité publique (prévention et réinsertion), d'inclusion, d'émancipation et tout simplement, de vivre-ensemble. La disparition d'un club de sport et, *a fortiori*, d'un club de rugby équivaut à la disparition d'un service public ou au départ d'un professionnel de santé.

Aussi, à l'heure où les pouvoirs publics se posent la question de savoir comment éduquer les jeunes et refaire Nation et où chaque ministère, chaque région aura à cœur d'intégrer cette ardente obligation dans sa feuille de route afin d'écarter durablement le risque de nouvelles émeutes, il

semble impératif d'intégrer la pratique sportive et les fédérations dans la réflexion et dans le déploiement de politiques nouvelles que ce soit pour l'Éducation nationale, la ville, la cohésion des territoires, les transports, la santé, l'égalité femmes-hommes, le handicap, l'écologie. Ceci, non seulement en soutenant publiquement nos équipes nationales le temps d'une coupe du monde ou de Jeux olympiques et paralympiques, mais aussi et surtout en garantissant dans la durée aux clubs de quartiers, de villages et de petites villes les moyens de remplir leurs missions sportives, éducatives et citoyennes.

Peut-être les émeutes récentes permettront-elles d'effacer les questions ou les craintes émises par Jean-Jacques Lozach, sénateur de la Creuse, dans son **avis** émis en novembre 2022 au titre de rapporteur au Sénat du volet sport du budget de l'État pour le compte de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication : « La discussion du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 a révélé que le gouvernement prévoyait de baisser les crédits consacrés au sport à l'issue des Jeux olympiques et paralympiques, les crédits qui s'établissent à 1,8 milliard d'euros en 2023 devant baisser à 1,6 milliard d'euros en 2024 et 1,5 milliard d'euros en 2025. (...) ».

Une inversion de cette tendance budgétaire et la prise en compte de l'enjeu éducatif et citoyen seraient salutaires, car à la récente alerte sociale vient s'ajouter une autre alerte majeure : la « bombe sanitaire de la sédentarité » que Régis Juanico met en lumière dans son ouvrage *Bougeons !*⁹. Pour mémoire et pour exemple, selon une étude du cabinet Asterès parue en mars 2022, l'obésité qui touche 17% de la population française représenterait un coût évitable de 10,6 milliards d'euros par an pour l'Assurance maladie, les organismes complémentaires et les entreprises¹⁰.

En matière sociale comme en matière sanitaire, le sport, les clubs et leurs fédérations respectives sont une source inépuisable de solutions comme en témoigne la tribune parue dans *L'Équipe* (cf. ci-dessus) pour autant que leur rôle soit reconnu de ce point de vue et que des moyens leur soient octroyés dans la durée, de façon simple et lisible. Car pour gravir l'Everest de la complexité administrative française afin d'obtenir une subvention auprès des services de l'État, des régions, des communes, les bénévoles des clubs, des comités départementaux et des ligues régionales ne disposent ni du temps, ni des outils nécessaires.

Une véritable révolution est nécessaire

Une révolution s'impose donc aux pouvoirs publics, dans tous les secteurs d'intervention, pour faire de la France une nation sportive et pour faire du sport un outil d'inclusion, comme la ministre des

Sports l'appelle de ses vœux.

La FFR, depuis une récente évolution dans sa gouvernance¹¹, a également compris que cette révolution s'imposait à elle-même. D'une part afin de répondre aux attentes nouvelles de ses licenciés et des innombrables partenaires publics et privés qui accompagnent le développement des clubs ou des sélections et, d'autre part, pour contribuer à l'intérêt général parce qu'elle est et reste une délégation de service public.

Le rugby est un sport singulier en ceci que, né dans une université¹², grandi en France dans des lycées¹³, puis porté plus loin dans des milieux agricoles et ouvriers, il participe à la fois à la construction des individus qui le pratiquent comme à celle de notre société dans son ensemble. L'expression « No Scrum, no Win »¹⁴ qui désigne la base d'une victoire au rugby a valeur de parabole pour ce sport. Aucune individualité, aussi brillante soit elle, ne peut se réaliser sans la mêlée, un collectif soudé faisant don de soi. Partant, aucune équipe fanion, quelle qu'elle soit, ne peut exister sans un socle solide composé de bénévoles et d'engagements dans la société.

Dans cette logique, la FFR s'est engagée dans une démarche qui doit la transformer en « fédération à mission », avec un objectif de performance tant sportive qu'éducative et sociétale.

Historiquement, la FFR fonctionnait sur un modèle bâti de façon empirique qui correspondait peu ou prou au récit national d'après-guerre et au contexte économique et social de la période des Trente Glorieuses¹⁵.

Un récit national qui consistait à retrouver une place de choix dans le concert des nations. Et un contexte de forte croissance économique comme démographique, reposant sur un État puissant, omniprésent et volontariste en matière sportive, avec des collectivités locales généreuses et un maillage solidaire polymorphe. Au-delà d'une Sécurité sociale en pleine expansion, partis, syndicats, mouvements religieux ou laïcs ont fait les beaux jours des associations, y compris sportives, du plus petit village aux métropoles régionales. S'y ajoute la montée en puissance de la télévision et de la radio ainsi que d'une presse sportive généraliste ou spécialisée qui a permis de transformer des amateurs – agriculteurs, médecins, marchands de primeurs, professeurs de gymnastique... – en héros et des matchs en épopées¹⁶.

Dans ce contexte, la FFR a porté ses efforts essentiellement sur les sélections nationales, comptant sur les victoires du XV de France (masculin, le rugby féminin étant à l'époque totalement déconsidéré) en Europe avec le Tournoi des V puis des VI Nations, et dans le monde durant les tournées d'été ou d'hiver pour, d'une part, alimenter la fierté nationale et, d'autre part, consolider

les bastions traditionnels du rugby en France tout en étendant son influence dans des territoires de conquête. À ce titre, des liens puissants sont alors développés et institutionnalisés avec le monde éducatif pour guider l'afflux de *baby-boomers* vers un sport dont les vertus correspondaient déjà aux canons de l'époque : conquête, altruisme, solidarité, respect de l'autorité incarnée par l'arbitre mais aussi de l'adversaire, et sens de la fête.

Les clubs quant à eux profitaient de ce contexte porteur pour se développer, sans que la Fédération n'ait à intervenir autrement qu'en organisant les championnats et l'arbitrage des matchs directement ou par l'intermédiaire de ses comités.

Depuis lors, des évolutions majeures sont intervenues ayant des répercussions sur la pratique du sport en club comme sur le bénévolat.

Des changements sociétaux, économiques, culturels tout d'abord. On peut ainsi citer, sans ordre de priorité et sans exhaustivité : un individualisme grandissant et une remise en question des solidarités tarissant ainsi le bénévolat ; le vieillissement de la population ; la désertification de vastes zones rurales amenant à des contraintes de déplacements pour accéder à des services essentiels ; l'augmentation des familles monoparentales avec pour conséquence une contrainte économique et de temps pour des loisirs familiaux considérés comme onéreux ; la nécessité d'une égalité entre femmes et hommes conduisant à augmenter les budgets, à mieux partager les espaces et à modifier les pratiques ; la lutte contre l'homophobie ; la densification des zones urbaines amenant à des arbitrages sur le foncier défavorables aux zones de loisirs sportifs ; l'émergence de sports nouveaux directement concurrents du fait d'une aversion grandissante aux risques ; l'aspiration citoyenne à une pratique sportive intégrant le sport-santé et le sport adapté freinée ou empêchée par les contraintes et les arbitrages budgétaires de l'État et des collectivités publiques.

Le rugby lui-même s'est transformé avec la professionnalisation de ses élites, synonyme de financiarisation et de concentration de moyens sur une cinquantaine de clubs en France, au risque de déséquilibrer les budgets des 1950 clubs amateurs. Au risque également de modifier, voire de tordre l'image véhiculée par le rugby dans l'imaginaire collectif.

Face à ces évolutions profondes, le fonctionnement et les missions de la FFR sont restés inchangés, avec pour effet collatéral une attrition progressive de ses effectifs, joueuses, joueurs comme bénévoles. Une attrition d'autant plus remarquable que la démographie française reste orientée vers la croissance. Aujourd'hui, en dépit de la dynamique impulsée par les XV de France masculin et féminin, le nombre de licenciés plafonne au niveau enregistré en 2016 : il est en retrait

pour les effectifs masculins mais en croissance pour les effectifs féminins. Cette attrition du rugby masculin représente non seulement un risque sportif, en réduisant le vivier des équipes de France, mais aussi sociétal comme nous l'avons vu plus haut. L'augmentation du nombre de licenciées, tout particulièrement dans les QPV (en Île-de-France, la Ligue régionale cible 40% de féminines dans les QPV quand elles ne représentent que 12% des licenciées), est en revanche un message d'espoir pour le rugby.

Imposer l'utilité sociale dans les valeurs portées par le rugby

Pour accompagner ces évolutions, pour répondre aux aspirations de la société et des collectivités locales en métropole comme dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) et pour faire face à cette situation, la FFR s'est lancée dans un vaste chantier pour reconstruire ses missions et ses moyens autour d'un triple objectif : sportif, éducatif, citoyen.

L'objectif sportif

L'objectif sportif demeure mais en élargissant à tous les rugbys (masculins et féminins à cinq, à sept et à dix) la politique d'excellence qui a mené les différents XV masculins (U20¹⁷ comme « seniors ») au sommet du rugby mondial.

Autant cette politique d'excellence s'inscrit dans une certaine continuité pour le rugby masculin, autant elle doit conduire à des évolutions plus profondes pour promouvoir la pratique féminine¹⁸. Étant donné le nombre encore trop faible de licenciées et donc un maillage incomplet du territoire, les joueuses comme les bénévoles doivent souvent parcourir de longues distances pour les entraînements comme pour les rencontres de championnat, ce qui constitue un sérieux repoussoir. Afin de garantir de moindres déplacements et de moindres disparités de niveaux, le chantier à mener consiste notamment à revoir les formes de rugby pratiquées (à XV, à X, à sept ou à cinq) dans toutes les catégories d'âge afin de faciliter l'émergence de sections féminines partout en France, en club comme dans le monde scolaire et universitaire.

Enfin, pour permettre aux mères de famille monoparentale de pratiquer leur sport favori, s'impose l'idée de définir des accords-cadres avec des structures de garde d'enfants offrant ce type de solutions atypiques¹⁹. Le secrétariat d'État chargé de l'Enfance et les institutions chargées de la gestion de ce type de structures pourraient être pionniers en la matière.

Mais les objectifs sportifs et les compétitions, notamment de haut niveau, ne seront durablement possibles que si le vivier du monde amateur (clubs, scolaire, universitaire) retrouve la voie du

développement et, pour cela, sache s'enrichir des attentes des licenciés, des bénévoles comme des collectivités publiques et des partenaires qui s'inscrivent résolument dans une quête de sens, d'utilité sociale et d'inclusion. Bien entendu, des clubs et des ligues régionales ont d'ores et déjà fait preuve d'initiatives en ce sens, avec des réalisations remarquables. Mais ces initiatives ne sont pas suffisamment accompagnées et structurées au niveau national et manquent cruellement de moyens.

L'objectif éducatif, un pilier essentiel

Au moment où notre société se doit de retrouver le chemin de l'unité, où l'éducation des enfants questionne, où il convient de réduire les inégalités de genre et où les pouvoirs publics s'engagent dans une lutte contre la sédentarité²⁰, le rugby à cinq dans les cours d'école ou dans les gymnases est un moyen de répondre à cette triple ambition.

Pratiqué sans contact et en mixité, il répond à tous les critères d'égalité, d'inclusion, de développement et de bien-être individuel ainsi que de construction d'un collectif. Il ne nécessite pas d'aménagements des cours d'école ou des gymnases qui ne seront plus dominés par des sports où les garçons ont tendance à s'imposer.

Il nécessite en revanche la formation des formateurs (personnel dédié ou enseignants) par des bénévoles de clubs ou leurs conseillers techniques sportifs (CTS) de la FFR afin d'encadrer et d'animer les exercices et les jeux *via* les trente minutes d'activité physique quotidienne (APQ) mais aussi des projets pédagogiques, des cycles de sensibilisation. À cet effet, l'investissement du ministère de l'Éducation nationale, avec les rectorats, mais aussi des communes, est indispensable pour impulser cette initiative partout en France.

Universités et grandes écoles doivent également retrouver le chemin des terrains de rugby à XV, à X, à sept ou à cinq, non seulement pour permettre aux étudiants de s'épanouir pendant leur cursus, mais aussi et surtout pour permettre aux étudiantes de vivre une forme d'émancipation individuelle et collective.

L'objectif citoyen, un autre pilier qui se décline en sept axes

À l'avenir, la FFR compte organiser, structurer et mettre en valeur, avec le soutien des ministères compétents, des collectivités publiques et des bailleurs de fonds privés, des initiatives prises par une multitude de clubs, quelques ligues régionales, de façon éparse et trop souvent invisible.

Rugby-santé

Parce qu'une équipe réunit toutes les morphologies, le rugby sait par définition intégrer et mettre en confiance de jeunes filles et de jeunes garçons en surpoids. Le rugby est donc en première ligne pour contribuer à la lutte contre l'obésité, en prévention auprès des plus jeunes et en accompagnement auprès des adultes, avec notamment la pratique du rugby à cinq en mixité. Dans ce cadre, les travaux actuellement menés en faveur du programme « Retrouve ton cap » au ministère des Sports sont porteurs d'espoir si tant est qu'il soit introduit dans le prochain projet de loi de finances de la Sécurité sociale. Ce programme s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans présentant des risques de surpoids. Il vise à les accompagner tant au plan psychologique que nutritionnel. L'ambition du ministère des Sports est d'introduire dans ce programme l'orientation vers un club de sport pour promouvoir l'activité physique. Les jeunes filles et garçons en surpoids sont les bienvenus dans les 1950 clubs de rugby français qui ne demandent qu'à les accueillir. Ils y trouveront une activité physique qui assume leur morphologie et leur offre une « deuxième famille ».

Et parce que traditionnellement un club de rugby accompagne ses joueuses et ses joueurs à tous les âges de la vie, de l'école de rugby à l'équipe « folklo »²¹, il sait aussi les accueillir dans les bons comme dans les mauvais jours. De là sont nées de nombreuses initiatives pour accompagner les joueuses et les joueurs souffrant d'affections de longue durée (ALD), avec tous les effets bénéfiques régulièrement soulignés par les professionnels de santé et les psychologues. Des initiatives élargies ensuite en sections plus spécifiques pour accompagner femmes et hommes souffrant de cancer ou de diabète en pratiquant le rugby à cinq avec des éducateurs formés pour cela, en lien avec les professionnels de santé compétents.

Comme pour la lutte contre l'obésité, le rugby-santé permet aux patients non seulement de maintenir une activité propice aux soins, mais aussi de sortir de l'isolement et de renouer avec la vie d'un club de rugby où se croisent et se lient toutes les générations.

Des sections de rugby à cinq peuvent aussi se créer pour les seniors (plus de 50 ans) permettant de lutter contre la sédentarité ou les maladies cardiovasculaires.

Dans ce cadre, la FFR vise la création de 100 sections de rugby-santé en France, avec l'appui du ministère de la Santé pour obtenir la prise en charge des licences de ces patients, pour permettre la formation des formateurs et des encadrants, mais aussi pour mettre en place un suivi et la mesure des actions menées en relation avec des équipes de professionnels de santé. Le soutien du ministère de la Santé, de l'Assurance maladie obligatoire comme des organismes d'Assurance maladie complémentaires²² est donc essentiel pour encadrer la prescription et le remboursement

d'actes en relation avec le rugby-santé comme pour contribuer à la logistique inhérente à cette activité (transport²³, accessibilité et équipements dédiés du club).

La pratique du rugby-santé en club doit également pouvoir s'étendre plus spécifiquement aux ministères des Armées et de l'Intérieur pour leurs personnels dont les blessures reçues sur le terrain requièrent une activité sportive encadrée au sein d'un collectif bienveillant.

Rugby adapté

Dans cette logique et cette tradition d'inclusion, de nombreux clubs de rugby ont également développé des sections de rugby adapté²⁴.

Là encore, ces clubs proches d'Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)²⁵ ou d'Instituts médicoéducatifs (IME)²⁶ ont développé les activités et les expertises indispensables pour accompagner et intégrer jeunes et moins jeunes, dans un collectif bienveillant et valorisant.

La FFR compte développer 100 sections de rugby adapté sur l'ensemble du territoire. Mais pour se réaliser, cette ambition nécessite des moyens financiers et humains pour former des encadrants et recevoir ces licenciés en toute sécurité. Un travail avec la Fédération française du sport adapté (FFSA) permettant la double licence, avec les autorités publiques compétentes au niveau local comme au niveau national et les entreprises sensibles à ce marqueur citoyen, doit contribuer à pérenniser l'existence de cette initiative essentielle au « vivre-ensemble ».

Par ailleurs, pour le rugby-santé comme pour le rugby adapté, la prise en charge par les ministères concernés des licences associées permettrait d'améliorer l'accès à ces activités pour les ménages aux revenus modestes.

Autre axe pour lequel la FFR compte témoigner de son utilité pour notre société, le développement des clubs et de leurs activités dans les QPV. 270 clubs y sont déjà actifs, pour autant leurs moyens demeurent extrêmement modestes et les clubs manquent de visibilité à long terme.

Le développement du rugby en QPV est primordial à différents titres, comme on l'a vu en ouverture du texte. Aussi, la FFR compte développer toutes les initiatives permettant de donner aux habitants de ces quartiers la possibilité de se bâtir une trajectoire individuelle et collective au-delà des limites géographiques, mentales et culturelles que ces zones assignent.

L'animation de sessions durant les congés scolaires en fait partie. Tout aussi importantes sont les animations réalisées par les clubs dans le monde scolaire, mais aussi au pied des immeubles, en

collaboration avec les communes, les associations de quartier ou les bailleurs sociaux. En Île-de-France, celles-ci connaissent un grand succès, notamment auprès des jeunes filles qui peuvent ainsi sortir d'un confinement sportif imposé par le manque d'infrastructures mais aussi par la culture dominante du ballon rond qui envahit les cours d'écoles et les terrains disponibles. Les filles constituent 40% des personnes touchées par les actions de la Ligue francilienne dans les QPV alors qu'elles ne représentent que 12% des licenciées en moyenne en France. Ce chiffre témoigne de l'attente de ces jeunes filles et il adresse un message aux pouvoirs publics pour doter ces quartiers de terrains et de structures adaptées en nombre suffisant, mais surtout pour aider et accompagner les clubs volontaires qui sont prêts à s'y investir. L'obtention de crédits pour financer des postes salariés d'animateurs sportifs dans les QPV est un véritable chemin de croix. Les subventions sont le plus souvent annuelles alors que l'action en QPV suppose un temps long et des contrats pluriannuels. Les financeurs sont nombreux forçant les clubs, les comités départementaux ou les ligues régionales à multiplier les dossiers. Pourtant, apaiser les QPV, retrouver la voie du dialogue est fondamental. Cela consiste notamment à donner aux femmes, qui ont une capacité de transformation des quartiers, la possibilité de s'affirmer et de s'émanciper par les aventures collectives que le rugby sait procurer.

Au-delà du ministère des Sports, ce sont les ministères de la Ville, des Transports, de l'Égalité entre les femmes et les hommes et les régions qui sont concernés pour aider les communes et la FFR à accompagner la formidable dynamique des QPV.

Rugby en ZRR

Faire vivre ou revivre des zones rurales en fragilité économique et démographique est une ambition portée par le gouvernement. Cette ambition croise celle de la FFR, que ces terres soient de tradition « ovale » ou non.

Outre l'apprentissage du jeu et de ses valeurs, un club de rugby en zone rurale est un lieu de rendez-vous et d'entraide intergénérationnels pour des licenciés et des bénévoles, ce sont des goûters et du suivi scolaire pour les enfants après les entraînements et les matchs lorsque les parents sont encore au travail, ce sont des lieux d'animation durant les vacances, ce sont des responsabilités pour des bénévoles retraités parfois isolés, ce sont enfin des lieux de convivialité et de services mutuels.

Pour faire vivre le rugby en ZRR, la FFR préconise et accompagne l'émergence de pratiques adaptées à la démographie locale ou aux services de santé de proximité (rugby à cinq, sept, X, XV, rugby-santé, rugby adapté, section d'arbitrage), le travail avec l'école la plus proche pour mettre en place les trente minutes d'APQ. La Fédération s'apprête également à revoir la structure de ses

championnats amateurs, féminins comme masculins, afin de réduire les distances à parcourir et de limiter le phénomène de regroupement de clubs.

Mais étant donné les coûts des infrastructures indispensables portés par des communes aux budgets limités, étant donné également les difficultés matérielles et financières liées aux déplacements des licenciés dans ces zones (des déplacements supérieurs à 20 kilomètres pour se rendre dans un club sont dissuasifs pour une pratique régulière et durable), la FFR attend des institutions publiques une attention particulière et un soutien adapté.

La mise en place d'un volet « sport » dans le plan France Ruralités lancé par le gouvernement en juin dernier est indispensable. L'investissement des ministères des Transports et de la Cohésion des territoires et de la ruralité est indispensable afin d'offrir des solutions adaptées pour permettre aux clubs de rugby de poursuivre leurs missions sportives, éducatives et citoyennes, au bénéfice de la ruralité.

Les régions et les départements ont également un rôle à jouer pour que le sport, notamment au sein des clubs de rugby dans les plus petites communes, ait le rôle social que certains services publics ne peuvent plus assurer.

Une jeune fille en ZRR doit avoir les mêmes chances de pratiquer le rugby et de bénéficier de ses bienfaits qu'une jeune fille en zone urbaine, une personne atteinte de diabète ou souffrant d'un cancer. Négliger cela, c'est aussi négliger le haut niveau : dans la sélection des 33 joueurs effectuée par Fabien Galthié pour jouer la Coupe du monde, 50% ont commencé le rugby dans un club d'une ville de moins de 20 000 habitants, dont beaucoup en ZRR.

Objectif emploi : perpétuer l'entraide

De même qu'il rassemble toutes les morphologies, le rugby ne connaît pas de frontières sociales. Il peut se revendiquer de toutes les traditions – rurales, ouvrières, universitaires, militaires –, il rassemble tous les métiers et toutes les destinées autour de quelques principes de jeux et de vie. La solidarité en fait partie. Les clubs de rugby ont toujours été des lieux d'entraide pour trouver un emploi, une formation. Sur ces bases bien vivantes, certains clubs et quelques ligues régionales ont donné forme à des opérations dites de « *job dating*-stade vers l'emploi » au bénéfice des quartiers ou des villes où ils sont implantés. Des opérations qui s'adressent aux chômeurs de longue durée. Ces opérations sont faites pour mettre les demandeurs d'emploi en confiance et en valeur²⁷, avec des taux de retour immédiat à l'emploi de 60%. Pour pérenniser 100 opérations de retour à l'emploi par an partout en France (contre moins de 70 à l'heure actuelle, dont près de la moitié à l'initiative de la ligue Île-de-France), au-delà de Pôle Emploi, la FFR compte mobiliser les

entreprises, les fédérations d'employeurs et de métiers en tension et les pouvoirs publics et plus particulièrement le ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion pour répondre à une attente particulièrement forte en QPV comme en ZRR.

La responsabilité sociale et environnementale (RSE) : un engagement essentiel

Chaque été nous le rappelle un peu plus, notre planète se doit d'être protégée. Le monde du sport est concerné par cette obligation et le rugby ne compte pas la contourner. Il est particulièrement concerné, comme d'autres sports collectifs de plein air et populaires. Au-delà des écogestes qui sont aujourd'hui enseignés dans les écoles de rugby pour protéger l'environnement immédiat des stades, des échanges ont été engagés avec Fair Play For Planet afin d'envisager des solutions systémiques pour réduire les émissions de CO₂ liés aux déplacements des joueuses et des joueurs, mais aussi de leurs supporters ; afin de réduire la consommation d'énergie pour éclairer les stades lors des matches et des entraînements notamment, de couvrir les ombrières des parkings ou les toits des tribunes avec des panneaux solaires, de recommander les pelouses qui permettent de réduire la consommation d'eau pour entretenir les terrains, d'organiser la récupération des eaux de pluie, etc.

De telles solutions ne peuvent se travailler de façon isolée. Elles nécessitent une réflexion avec les pouvoirs publics comme avec les institutions ou les entreprises en pointe dans le domaine de la recherche. Elles requièrent également un investissement significatif. Cette réflexion devra sans aucun doute être menée avec d'autres instances comme la Fédération française de football (FFF) et la Fédération française d'athlétisme (FFA).

Cette éco-responsabilité est essentielle d'un point de vue citoyen. Elle est également essentielle afin que le rugby soit un sport durable et durablement au service de notre société.

La lutte contre les discriminations, l'homophobie et les violences sexistes et sexuelles

Autre engagement de cette fédération à mission, la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles – deux fléaux qui minent aussi les organisations sportives, comme en témoignent les déclarations glaçantes faites lors des auditions menées le 20 juillet dernier à l'Assemblée nationale autour des **défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport**. Une équipe de rugby est par essence un lieu d'intégration de toutes les différences. C'est aussi un lieu d'apprentissage personnel et collectif : apprentissage du respect de l'arbitre et de ses adversaires d'un jour, apprentissage de techniques et de la performance sportive. Pour que ce respect, cette indifférence aux différences soit une réalité pour tous ses licenciés, et pour que la formation à la vie sportive soit dispensée sans possibilité d'emprise ni de violence de la

part d'un formateur ou d'une formatrice, la FFR s'impose un devoir de formation contre l'homophobie, la transphobie, le racisme, le sexisme et le harcèlement. En 2009, un ancien joueur célèbre du Top 14 révélait son homosexualité au terme d'un véritable chemin de croix allant de dépressions en tentatives de suicide. Pour qu'une telle révélation devienne banale, la Ligue nationale de rugby (LNR) a lancé en 2020 un programme de sensibilisation des clubs professionnels à la lutte contre l'homophobie²⁸ dans un milieu où, selon les résultats d'une étude réalisée à la même époque par le cabinet Olivier Wyman auprès de 385 joueurs et membres des staffs des 30 clubs professionnels, 87% des personnes interrogées estimaient qu'il était difficile d'être homosexuel dans ce milieu et 75% qu'il était difficile de parler d'homosexualité dans le rugby²⁹. Dans le même temps, la FFR s'est engagée avec la constitution d'une Commission anti-discrimination et égalité de traitement (CADET) qui s'est vue remettre le 6 juin 2022 le label FIER de la part de la Fondation Inclusion pour un environnement respectueux (FIER)³⁰. Cet effort doit aujourd'hui être augmenté.

Cela passe d'abord par son extension au champ des violences sexistes et sexuelles, et ensuite par une sensibilisation systématique des bénévoles, dirigeants, entraîneurs et licenciés à la lutte contre les discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles, dans les clubs, les comités départementaux et les ligues régionales.

C'est toute la démarche entreprise par la FFR en partenariat avec l'organisation Colosse aux pieds d'argile qui, depuis plus de dix ans, dispense des formations au sein des clubs. La FFR s'engage à faire de cette sensibilisation et de cette formation un critère déterminant pour la labélisation des clubs et de leurs écoles de rugby.

Le développement du rugby à l'international avec le soutien de l'AFD

Dans moins d'un an, se tiendront les Jeux olympiques et paralympiques à Paris. L'épreuve du rugby à sept verra s'affronter des équipes qui, de plus en plus, dépassent les frontières traditionnelles du rugby à XV. Pour autant, si ce sport est présent dans de très nombreux pays des continents africain, asiatique et américain, il peine à s'y développer faute de moyens, d'encadrement et de conseils techniques.

Le potentiel humain de ces régions est énorme, l'attente est à sa mesure et la marge de progression formidable. Concernant plus particulièrement le continent africain, des joueuses et des joueurs emblématiques du XV de France comme Abdelatif Benazzi, Thierry Dusautoir, Émile Ntamack, Serge Betsen, Safi N'Diaye, et aujourd'hui Gaël Fickou et Romain Ntamack y ont leur origine. Nul doute que leurs exploits résonnent ou résonneront au Maroc, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Sénégal et font naître des espoirs immenses.

Du fait de son ouverture au monde et de sa volonté de partager les vertus éducatives et émancipatrices du rugby, la FFR compte contribuer à son développement sur des terres où l'appétit existe mais où les moyens financiers et humains manquent sérieusement. Par ailleurs, qui ne rêve pas, dans les années à venir, de rencontres avec les sélections du Sénégal ou du Brésil ?

Pour aller au-devant de ces nations et de leurs aspirations, la FFR a conclu un accord de partenariat avec l'Agence française de développement (AFD) très appréciable mais encore insuffisant. Il convient de le développer massivement.

Dans le même esprit sportif, éducatif et citoyen, la FFR compte impliquer les entreprises et les institutions françaises pour faciliter l'expansion de ce sport dans le monde, au même titre que ce que la France déploie en matière artistique.

Conclusion

Le rugby est affaire de solidarité et de responsabilité. Dans ce sens, si la FFR sollicite le soutien des institutions publiques et privées pour partager ses initiatives et ses ambitions citoyennes, dans le même temps, elle compte s'engager pour obtenir ce soutien dans la durée.

Elle s'engage d'abord à inscrire ces nouvelles missions dans ses statuts, son organisation et son fonctionnement, ainsi que dans celui de ses ligues régionales ; ensuite à innover pour donner du sens aux actions qu'elle mène en complément des pouvoirs publics et en partenariat avec des entreprises qui souhaitent plus que la seule apposition de leur marque sur le maillot de nos équipes de France.

Elle s'engage aussi à innover afin de donner la plus grande transparence sur l'utilisation et l'utilité des moyens alloués. Il s'agit en l'occurrence de mettre à disposition des bailleurs de fonds un label, basé sur une data d'ores et déjà exhaustive et auditable, capable de recenser en temps réel les réalisations et les progrès des clubs en termes sportifs, éducatifs et citoyens³¹.

Avec la mise à disposition de ce « label club » pour les institutions publiques et privées, ces dernières pourront flécher leurs aides et suivre leur destination, de façon objective et immédiate, en fonction des politiques ou des stratégies qu'elles poursuivent. Elles pourront également en mesurer les effets à court et à moyen terme.

Cet engagement de traçabilité est à l'aune des engagements d'éthique et de transparence que la FFR a décidé de prendre en même temps qu'elle s'engage à servir l'intérêt général.

Fin octobre, le XV de France et la FFR pourraient soulever les cœurs avec un parcours brillant en Coupe du monde mais aussi entretenir la flamme pour les dix années qui viennent en faisant la preuve que les 1950 clubs de rugby amateurs forment une solide mêlée réunissant toutes les composantes de notre société, en métropole comme dans les territoires ultramarins.

Au-delà de l'engagement réel du ministère des Sports, les pouvoirs publics doivent rejoindre cette mêlée pour franciser l'adage « No Scrum, No Win ».

1. 273 attaques contre des postes de police ou de commissariats, 168 attaques d'écoles, de médiathèques, de centres sociaux, de mairies. Cf. « Audition de M. Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer », **Comptes rendus de la Commission des lois du Sénat**, 5 juillet 2023.
2. **2,7 millions de licenciés sportifs dans le monde scolaire et universitaire** pour **12,2 millions d'écoliers et de lycéens** et **2,97 millions d'étudiants**, soit seulement 14,5%.
3. Signataires : Philippe Diallo, président de la Fédération française de football ; Florian Grill, président de la Fédération française de rugby ; Jean-Pierre Siutat, président de la Fédération française de basketball ; Dominique Nato, président de la Fédération française de boxe ; André Giraud, président de la Fédération française d'athlétisme ; Jean-Philippe Acensi, président de l'Agence pour l'éducation par le sport ; Arnaud Jean, président de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique ; Gilles Le Proust, président de l'Association Villes et banlieue ; Catherine Arenou, maire de Chanteloup-Les-Vignes (Yvelines) ; Philippe Rio, maire de Grigny (Essonne) ; Benoît Jimenez, maire de Garges-Lès-Gonesse (Val-d'Oise), délégué spécial à l'inclusion par le sport à la région Île-de-France ; Rodolphe Thomas, maire d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados).
4. **Rugby amateur : du rugby au pied des immeubles**, Fédération française de rugby, 30 août 2023.
5. Parmi 15 mesures phares : affirmation du rôle social des clubs ; montée en puissance des clubs inclusifs en lien avec le comité paralympique et sportif français ; consolidation du modèle des maisons sport-santé et élargissement de l'activité physique adaptée ; déploiement du plan « 5000 terrains de sport de proximité ». S'y ajoute le Pass sport qui concerne tous les licenciés.
6. Béatrice Giblin, Simon Ronai, « **Politique de la ville : "Nous mesurons aujourd'hui combien il est plus facile d'agir sur le "bâti" que sur le peuplement et les pratiques sociales"** », *Le Monde*, 8 août 2023.
7. Hakim El Karoui et Iona Lefebvre, **L'avenir se joue dans les quartiers pauvres**, Institut Montaigne, juin 2022.
8. **France Ruralités : un plan ambitieux pour davantage d'équité territoriale**, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ministère de la Transition énergétique, 15 juin 2023.
9. Régis Juanico, **Bougeons !**, La Tour-d'Aigues/Paris, Éditions de l'Aube/Fondation Jean-Jaurès, 22 août 2023.
10. **L'obésité en France : un coût de 10,6 Mds€ par an pour la collectivité**, Astères, mars 2022.
11. **159^e Assemblée générale ordinaire électorale : Florian Grill élu président de la FFR**, communiqué de presse, Fédération française de rugby, 14 juin 2023.
12. Laurent Frétygné, « **Bienvenue à Rugby, la ville où est né... le rugby** », *Ouest-France*, 13 juin 2019.
13. Janson-de-Sailly, Hoche, Louis-Le-Grand, Sainte-Barbe, Lakanal, Buffon, Monge, l'École alsacienne, Michelet, Henri-IV, Albert-Le-Grand...
14. « Sans mêlée, pas de victoire ».
15. Selon ses statuts, la FFR est une institution délégataire du ministère des Sports qui a la charge d'administrer, de réguler et de développer le rugby français amateur sur le territoire national, ainsi que de superviser les équipes de France.
16. Hubert Cahuzac, Guy Lochard et Joris Vincent, « Le rugby n'est pas devenu un sport national grâce à la télévision ! », *Le Temps des médias*, vol. 9, n°2, 2007, pp. 121-136.

17. Champions du monde en 2018, 2019 et 2023.
18. « **Le nombre de licenciés de retour à la FFR, les femmes en nette hausse** », *L'Équipe* via AFP, 28 janvier 2022.
19. Solutions offertes par « Mamhique ».
20. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en collaboration avec Paris 2024 et le mouvement sportif, s'est lancé en 2022 dans la mise en place dans toutes les écoles primaires d'un module de trente minutes d'activité physique quotidienne (APQ) distinct de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS).
21. Les équipes « folklo » sont essentiellement constituées des anciens joueurs du club, voire de néophytes. Ces équipes jouent un championnat spécifique selon des règles adaptées, avec des règles de jeu adaptées.
22. Si la prise en charge des prescriptions « sport-santé » existe dans certaines complémentaires santé, cette politique reste encore trop marginale.
23. Remboursement partiel ou total.
24. Le rugby adapté s'adresse à des personnes en situation de handicap mental ou psychique.
25. Un ESAT est une structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé.
26. Les IME ont pour mission principale d'accueillir des enfants et des adolescents handicapés ayant une déficience intellectuelle.
27. Les *job-datings* sont organisés autour de matinées de rugby à cinq en mixité dans l'anonymat (c'est-à-dire que le patron est *incognito*), suivies d'un déjeuner durant lesquelles les participants font connaissance, puis les demandeurs d'emploi passent des entretiens informels. Chaque rencontre réunit 100 demandeurs d'emplois et 20 recruteurs. Montées en partenariat avec Pôle Emploi, ces rencontres coûtent 7000 euros aux clubs ou aux ligues régionales en charge de l'organisation. *Job datings*, Rugby World Cup.fr.
28. **La lutte contre l'homophobie : premier pilier de « célébrons la diversité »**, un programme sociétal sur 4 ans, Ligue nationale de Rugby, 27 février 2020.
29. Ibid.
30. Aimée Le Goff, « **“Je voulais m'échapper vers une vie plus libre”**, Jean-Bernard Moles, responsable anti-discrimination à la **Fédération française de rugby** », *Têtu*, 5 juin 2023.
31. La FFR dispose des données exhaustives et qualifiées RGPD sur les clubs, leurs activités, leurs réalisations, leurs équilibres économiques, leurs licenciés.